

ANNEXE 3 LE PRE POSITIONNEMENT ET SON OUTIL POUR CONSTRUIRE LES PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION CERTIFIANTE – CQP MO

Le pré positionnement est une étape préalable à la construction des parcours certifiants¹ individualisés, qui se révèle incontournable.

Les objectifs de la démarche de pré positionnement¹ sont de :

- Déterminer à un instant T les compétences que détient le manager,
- Déterminer celles qu'il lui faut acquérir, développer, ou renforcer.

Les étapes et les acteurs de la construction du parcours

1- Une étape clé

Pour pouvoir individualiser le parcours de formation certifiante, et construire un parcours par blocs, certains choix doivent être arbitrés :

- Le bloc ou les blocs de compétences visés, en réponse au besoin identifié de développement de compétences ;
- L'ordre dans lequel les blocs seront planifiés, qui détermine l'organisation du parcours de formation, pour articuler au mieux le besoin du manager et l'actualité impactant son activité ou l'organisme ;
- L'amplitude de la planification du parcours de formation comme de la certification : la formation et la certification de chaque bloc peuvent être envisagées sur une ou plusieurs années.

2- Un outil employeur partagé

Pour faciliter et accompagner cette démarche, l'Institut 4.10 met à la disposition des employeurs **l'outil de pré positionnement, l'OPP** : il est ancré sur le référentiel de certification, et prend appui sur les pratiques et les outils du quotidien des managers opérationnels.

L'outil est construit de manière à :

- Croiser les regards du manager et de son N+1 sur les compétences objectivement détenues : l'outil est utilisé et complété par les deux acteurs grâce à des interfaces symétriques ;
- Favoriser le dialogue entre le service Rh, le manager et son N+1 : le service Rh est le pilote de l'outil, il reçoit la compilation des données complétées et en organise le partage ;
- Identifier conjointement : d'une part les modules à suivre, en réponse au besoin de développement et d'acquisition des compétences du référentiel métier, d'autre part les blocs correspondants du référentiel de certification à faire valider, et les prioriser.

La démarche a pour objectif une implication réciproque dans la co-construction du parcours.

L'Institut accompagne les employeurs et les guide dans la prise en mains et l'utilisation de l'outil en deux rendez-vous réalisés à distance.

> Un 1^{er} rdv de 2 heures pour :

Clarifier les principes de la certification par bloc, présenter l'outil et guider son utilisation pour la construction des parcours.

> Un 2nd rdv d'1 heure mobilisable, au besoin, par l'employeur pour :

Être conseillé et accompagné dans la construction et l'organisation du parcours par bloc.

L'Institut est également un appui en termes de cohérence et de mise en œuvre du parcours.

Néanmoins débuter le parcours de formation par le module transverse « Le rôle et les missions du manager opérationnel à la sécurité sociale » est fortement recommandé², comme de l'avoir suivi une fois dans le cadre d'un parcours discontinu projeté sur plus d'une année.

¹ La modularisation du référentiel de certification du CQP Mo en blocs de compétences permet d'individualiser le parcours de formation certifiante. Cela donne donc la possibilité au manager de s'engager à tout moment dans la certification : soit de tous les blocs de compétences, à l'issue d'un parcours complet de formation ; soit d'un ou plusieurs blocs à la fois, à l'issue d'un parcours de formation par bloc.

² Ce module permet au manager stagiaire, généralement en prise de poste, de développer une vision globale du métier et de ses attendus, et lui fournit des clefs de lecture pour s'en approprier au mieux les différentes dimensions ainsi que les enjeux

La mise en œuvre et la durée de la prestation

La prestation d'accompagnement de l'employeur « CQP-MO utiliser l'outil de pré positionnement », réalisée par l'Institut 100% à distance, est d'une durée totale de 3 heures.

Le pré positionnement doit obligatoirement être réalisé préalablement à l'inscription du manager sur un ou plusieurs blocs de formation.

RAPPEL

La formation certifiante³ CQP MO est destinée uniquement aux salariés effectivement nommés à un poste de manager opérationnel, de profil :

- Débutant, en vue d'acquérir et faire certifier les compétences managériales fondamentales. Le parcours de formation certifiant est alors conseillé dès la première année de la prise de poste.
- Expérimenté, en vue de conforter et faire certifier les compétences managériales fondamentales.

Toute inscription ou demande se fait à partir de votre espace client du site de [l'Institut 4.10](http://Institut4.10) ou via l'adresse : DO-Management-Contrôle@institutquatredix.fr

³ Le CQP Mo certifie un socle commun de compétences nécessaires à la tenue du poste, et permet de diffuser une culture managériale commune, partagé par l'Institution.